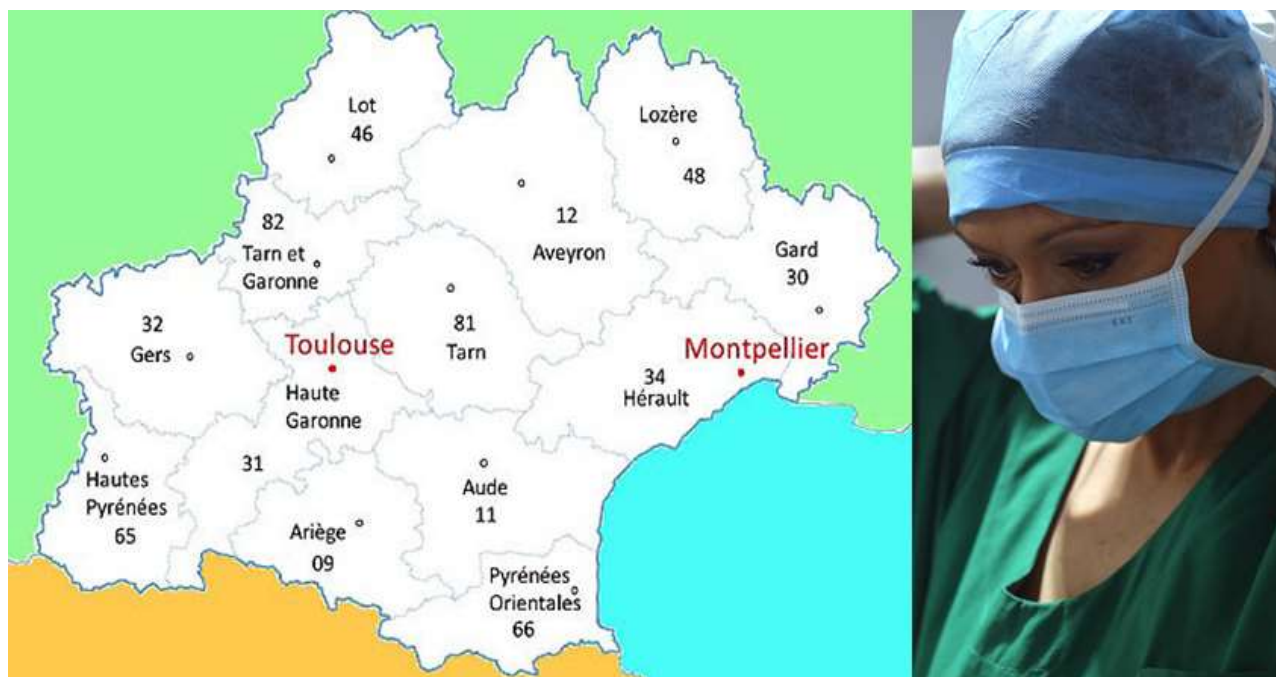


Lettre d'information du CESER Occitanie N°5

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER débat des conséquences de la situation sanitaire due au coronavirus Covid-19 (problèmes de santé, de protection), des conséquences du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale. Le comité lance les premières réflexions pour préparer l'adaptation du travail du CESER pour la sortie de crise. Le Bureau du CESER qui suivra, devra en discuter.



le 28 avril 2020

**CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE
SORTIE DE CRISE DU CESER OCCITANIE**

LETTRE D'INFORMATION AUX CONSEILLER.ERE.S ET MEMBRES EXTERIEURS DE LA SECTION PROSPECTIVE DU CESER OCCITANIE

« Cinquième réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER »

Mardi 28 avril 2020

Le Premier ministre Edouard Philippe doit présenter ce 28 avril la stratégie nationale du plan de déconfinement devant les députés à l'Assemblée nationale. Le Préfet de la région Occitanie interviendra finalement devant le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER à une date qui reste à arrêter, pour échanger avec les membres du Comité sur la situation sanitaire, économique et sociale à l'aune des nouvelles mesures qui auront été dévoilées.

L'ordre du jour de la réunion du 28 avril a été le suivant :

- Point sur la situation sanitaire en Occitanie
- Modalités de fonctionnement des instances du CESER à compter du 11 mai 2020
- Plan de travail du CESER

A noter, conformément à ce qui était indiqué dans la Lettre d'information N°4, le Président Jean-Louis CHAUZY a adressé au Préfet de région, à la Présidente de Région, à la Rectrice de la région académique, au Directeur de l'ARS les courriers sollicités pour les sensibiliser sur des situations spécifiques (étudiants confinés en résidence universitaire, organisation de la reprise des visites dans les EHPAD...) et demander les mesures d'accompagnement nécessaires. Vous serez tenu.e.s informé.e.s des réponses apportées par ces autorités.

I – Situation sanitaire

Bien que la situation sanitaire en Occitanie soit moins dramatique qu'au plan national, la vigilance s'impose pour cette fin de confinement et pour l'après confinement.

Bilan épidémiologique

Le dernier bulletin épidémiologique de la Direction générale de la santé en date du 27 avril a été transmis aux membres du Comité de suivi et de sortie de crise et laisse apparaître un écrasement de la courbe épidémique, c'est-à-dire une stabilisation des hospitalisations et notamment en réanimation.

En Occitanie, on dénombre 6545 cas de personnes contaminées par le coronavirus, 729 hospitalisations et 164 en réanimation. 2048 personnes sont de retour à domicile après leur passage en établissement hospitalier. On déplore 373 décès en établissements de santé.

Il convient de relever que la situation des EHPAD est moins mauvaise que celle à laquelle on s'attendait.

Point sur la recherche médicale

Les derniers constats en termes de recherche médicale révèlent que les enfants lorsqu'ils sont infectés par le virus restent asymptomatiques. Par ailleurs, il n'existe pour l'heure aucun médicament qui permet de modifier l'évolution de la maladie. Quant à l'immunité, elle reste probable mais n'est pas garantie. Le critère de saisonnalité du virus est également incertain : on ne peut certifier que le virus ne sera plus présent avec l'arrivée de températures estivales.

Il n'y a pas de stratégie stable existante pour les tests.

Le risque d'un rebond de l'épidémie est à craindre

Comme chaque année, le 28 avril est observée la journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Cela nous amène à évoquer une première estimation qui a été faite à partir d'un sondage, concernant la population des soignants et leur contamination par le coronavirus (*en attendant une étude épidémiologique plus aboutie*). Celle-ci montre qu'en Occitanie, comme partout en France, les personnels soignants sont en moyenne plus infectés par le virus. Parmi eux, ce sont les médecins et les aides-soignants qui sont les plus touchés, respectivement 6% et 5%. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas ceux qui travaillent en réanimation, aux urgences ou dans les laboratoires qui sont les plus touchés (car il y a une habitude en termes de gestion de crise), mais plutôt ceux qui sont en 1^{ère} ligne (primo-consultation et toilettes auprès des malades).

Par ailleurs, il faut noter que, au niveau national, 65% des établissements de santé (EHPAD, établissements médico-sociaux, établissements hospitaliers) manqueraient encore à ce jour de matériels de protection.

L'immunité collective par l'infection ne pourra être obtenue à l'issue du confinement car il faudrait pour cela atteindre 70% d'infections (au 11 mai, il y aura seulement 5,7% de la population infectée et 3,1% en Occitanie) ; elle ne pourra être atteinte que par une vaccination de masse.

Or, compte tenu des délais incertains pour l'élaboration du vaccin et la validation de traitements, pour éviter un rebond à l'issue du confinement, pour se prémunir contre le virus, il faudra inévitablement respecter strictement les gestes barrières (port de masque, distanciations sociale et physique, lavage des mains, port de vêtements dédiés pour certains actes de la vie courante...).

II – Modalités de fonctionnement des instances du CESER à l'issue du confinement

Ce 28 avril après-midi, le Premier ministre va présenter devant les députés à l'Assemblée nationale le plan du Gouvernement sur le déconfinement (stratégie nationale) pour faire redémarrer le pays à partir du 11 mai, date choisie par le Président de la République pour un déconfinement progressif du pays.

Le CESER et l'obligation de sécurité pour ses agents et pour les conseillers

Jean-Louis CHAUZY rappelle que la situation sanitaire du pays demeure incertaine et est une préoccupation de tous. Tout l'enjeu de ce déconfinement progressif est de faire repartir l'économie sans provoquer une deuxième vague de l'épidémie. Le CESER doit anticiper la reprise de ses activités

en repensant l'organisation, les méthodes de travail afin de respecter l'ensemble des préconisations du Gouvernement en matière de prévention des risques de contamination par le coronavirus et de protéger ainsi les agents et les conseillers.

La Directrice des services du CESER, Guylaine ASTRUC, est en contact avec la Direction générale des services du Conseil régional pour connaître les modalités de reprise pour les personnels administratifs du CESER mais aussi pour les conseillers en termes de respect des règles d'hygiène à mettre en œuvre et des moyens de protection qui seront mis à disposition. Les recommandations sanitaires nationales et de la collectivité régionale seront à appliquer rigoureusement par le CESER afin de ne pas engager sa responsabilité pour manquement à son obligation de sécurité.

Ce que l'on sait déjà, pour éviter la propagation du virus, l'interaction entre individus dans le temps et l'espace doit être réduite, d'où le respect de la distanciation sociale et physique.

Certains publics dits à risque (les 65 ans et plus, les porteurs de pathologies avérées) sont d'ores et déjà appelés par le Gouvernement à éviter lors du déconfinement contacts et déplacements fréquents. Au CESER, sur 170 conseillers, environ 30% ont 65 ans et plus. A ce chiffre, on doit y ajouter les conseillers ayant des pathologies à risque et dont on ne connaît pas le nombre.

Une continuité du fonctionnement préservée

Aussi, dans ce cadre, Jean-Louis CHAUZY présente le mode de fonctionnement qui est envisagé pour chacune des instances du CESER à l'issue du confinement, sans toutefois préjuger des mesures qui seront annoncées par le Gouvernement.

Les commissions et la section du CESER, et leurs bureaux, sont appelés à travailler en audioconférence et/ou visioconférence, à compter de mai jusqu'à l'été (juillet) via l'outil désigné par le Conseil régional : Starleaf. Les conseillers participeront ainsi aux réunions à partir de leur domicile. D'autres logiciels de visioconférence existent, à l'instar de Zoom. L'utilisation de Zoom a explosé depuis les premières mesures de confinement et est régulièrement pointée du doigt pour ses trous béants de sécurité, notamment en matière de protection des données récoltées ; le PDG de la start-up s'est engagé à y remédier. Pour l'heure, le CESER ne peut y recourir.

Le système Starleaf retenu par le Conseil régional fonctionne bien et peut permettre d'organiser des réunions avec un maximum de 100 participants ; il permet notamment de se connecter avec les salles du Conseil régional ou du CESER. Les difficultés de connexion qui peuvent être rencontrées relèvent essentiellement d'un problème de débit internet.

Il pourra toujours être demandé au Conseil régional si l'on peut accéder à d'autres logiciels de visioconférence sécurisés.

Un Bureau du CESER sera à organiser en mai selon une procédure qui permettra d'appliquer et respecter les gestes barrières. Nous devons attendre la confirmation du Conseil régional de pouvoir bénéficier de toutes les protections nécessaires avant de procéder aux convocations.

L'Assemblée plénière du CESER s'organisera selon des conditions matérielles qui restent à définir, et qui doivent être sécurisées. Il sera difficile de tenir une séance plénière avec les 170 conseillers et le personnel administratif, quelle que soit la salle retenue, au vu de la limitation du nombre de personnes pour les rassemblements collectifs, des gestes barrières à respecter (distanciation physique). **Le CESER devra probablement envisager des mesures dérogatoires à son règlement intérieur pour que les séances plénières puissent avoir lieu.**

Les membres du Comité de suivi et de sortie de crise partagent à l'unanimité les modalités de travail préconisées pour les réunions de commissions/section, du Bureau et de l'Assemblée plénière,

rappelant qu'en tant qu'institution représentant la société civile organisée, le CESER se doit d'être attentif à la situation sanitaire exceptionnelle du pays et de respecter les consignes d'hygiène dans un souci de responsabilisation individuelle et collective. Il est impératif d'éviter un rebond de l'épidémie par une deuxième vague, qui pourrait lourdement impacter notre région, quelque peu épargnée jusqu'à maintenant. Toute la population est concernée, quel que soit l'âge.

Concernant l'organisation des séances plénières, les membres du Comité demandent, si à l'instar de ce qui se fait actuellement pour la tenue des assemblées générales ou conseils d'administrations d'organismes ou à l'Assemblée nationale, il pourrait être envisagé une plus grande souplesse concernant le nombre de participants, le quorum requis...

Les conditions de l'organisation d'une Assemblée Plénière en capacité de respecter les consignes sanitaires seront mises à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Jean-Louis CHAUZY ajoute qu'il adressera un mail à l'ensemble des conseillers et des membres extérieurs de la section, relatif à ces modalités de fonctionnement des instances du CESER à l'issue du confinement.

III - Plan de travail du CESER

Fonctionnement de la Commission 1

Jean-Louis CHAUZY relancera le DGS de la Région pour obtenir la transmission de quelques CV de vacataires pour pourvoir le poste vacant de chargé de mission auprès de la C°1, dans l'attente du recrutement d'un titulaire. Dans l'immédiat, le Président recommande à la présidente de la commission de faire appel au volontariat de quelques conseillers pour travailler sur les sujets définis. Les compétences sont présentes dans cette commission, il faut les solliciter.

CPER

Jean-Louis CHAUZY indique que les conditions d'élaboration du futur CPER sont en cours de réexamen. 2 scénarios se présentent : soit il y aura un report sine die, soit il y aura dans un premier temps une contractualisation Etat/Région sur des thèmes définis comme prioritaires.

Pour rappel, la contribution du CESER au CPER concernera toutes les commissions.

Contribution du CESER Occitanie sur la sortie de crise

En attendant, il apparaît évident que le CESER et chaque Commission doivent travailler sur le thème de la sortie de crise : comment réarmer le pays pour faire face à la crise économique et sociale qui découle de la crise sanitaire ?

Plusieurs thèmes seront à prendre en compte : réindustrialiser, relocaliser la production pour pouvoir se nourrir, se soigner... ; **penser une politique de transition écologique et énergétique adaptée** (question du traitement des déchets, des matières premières disponibles, de l'organisation des divers modes de transport... ***l'Avis du CESER sur la transition énergétique devra être valorisé***) ; **réorganiser le système de santé et de prévention** (plus de moyens humains et matériels pour l'hôpital, complémentarité secteur public et secteur privé) ; sur ce point, le président de la Section Prospective précise que le bureau élargi de la section réuni le 27 avril a travaillé sur des propositions urgentes de réforme de l'hôpital. Un texte assorti de propositions débattues va être rédigé par le bureau élargi ; il

sera adressé aux membres du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER pour contribuer à la réflexion collective avant son examen par le Bureau.

Les conséquences sociales de la crise (taux de chômage accru, accentuation des inégalités sociales...) seront à aborder, de même que **la situation des secteurs économiques fortement impactés** (aéronautique, agri-agro, tourisme, hôtellerie, restauration).

Comment seront pris en compte ces éléments ? Dans les travaux en cours ou dans un rapport global porté par la commission 8 qui fera la synthèse des contributions de toutes les Commissions ?

Certaines commissions ont intégré les effets de la crise dans leurs travaux en cours : c'est le cas notamment des commissions 3 et 4.

La commission 3 a ainsi tout naturellement prévu d'insérer, dans son projet d'avis sur l'écosystème associatif, une partie sur l'action des associations dans le contexte général que nous vivons actuellement et l'impact de la crise actuelle sur l'écosystème associatif régional.

La commission 4 prévoit dans son projet d'avis sur les innovations dans l'enseignement supérieur, qu'un chapitre face état de la crise sanitaire, et qu'en conclusion l'ouverture soit faite sur l'inventaire des problématiques identifiées.

Jean-Louis CHAUZY précise que ce sont là des ajouts nécessaires et opportuns.

Toutefois, une réflexion plus large sur les thèmes mentionnés ci-avant doit être engagée, et être le fruit du travail de toutes les commissions du CESER. La contribution du CESER Occitanie sur la sortie de crise, dont la commission 8 sera la commission de synthèse, est à produire pour fin septembre. Les travaux doivent débiter le plus tôt possible.

Pour réaliser cette contribution, avant de parler de monde d'après, il importe d'examiner le monde de maintenant, de faire des propositions dans une perspective en mouvement. Tout ne va pas être différent demain. La population va reprendre la plupart de ses habitudes, et cela concerne tous les publics.

Les prémisses d'une analyse de la crise posées par les commissions et la section

Actuellement, on observe des effets positifs de la crise pour certains secteurs, comme ceux des Biocoop et des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Ainsi l'on a constaté une explosion de la demande dans les magasins spécialisés dans les produits issus de l'agriculture biologique et auprès des plateformes de livraisons de produits alimentaires locaux, à la suite du confinement ; il faut également saluer le travail de l'agriculture conventionnelle, capable de respecter toutes les mesures sanitaires et ayant ainsi permis de fournir l'ensemble des foyers en produits locaux, même dans les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Tous les foyers n'ont pas les moyens de se fournir en magasins spécialisés.

Toutefois, les aspects négatifs dominant sans doute largement (du point de vue économique, social, mais peut-être aussi sanitaire et écologique). Dans le travail à rendre par le CESER pour fin septembre, il faudra travailler à la fois sur des stratégies économiques et industrielles, mais aussi évoquer les aspects sociétaux. En effet, cette crise a d'abord généré des dégâts sociaux et humains qu'il ne faut pas sous-estimer : **il faut bien mesurer la dimension humaine et sociale de la crise.**

D'un point de vue économique, les secteurs de l'agri-agro, de l'aéronautique, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration sont très impactés en région. **Ainsi, par exemple, la CRESS Occitanie réfléchit désormais comme le reste de l'économie aux conditions de sortie de la crise** : demande d'un plan régional de sortie avec des modalités claires issues de réflexions communes et partagées, appuyé

par un diagnostic de l'Etat de l'ensemble de la chaîne de fonctionnement de l'économie régionale et de ses délais de redémarrage en sortie de crise. Mais aussi **pour les secteurs les plus touchés (tourisme, hôtellerie restauration), un véritable « Plan Marshall » national et régional.**

Par ailleurs, si dans le secteur de l'artisanat, la reprise pour les petites entreprises est sereinement envisagée, il n'en va pas de même pour les plus grandes entreprises du BTP, où des règles sanitaires très contraignantes sont à mettre en œuvre, avec un surcoût estimé entre 25 € et 140 € par personne et par jour.

Cette crise aura été un révélateur brutal et cruel de notre dépendance industrielle dans de nombreux secteurs vitaux. Au lendemain de cette épreuve, produire davantage en France sera l'un des leviers de notre renouveau économique :

- produire davantage demandera tout d'abord une forte volonté politique et financière pour adapter les coûts de production à notre niveau d'exigence sociale ;
- produire davantage nécessitera aussi de retrouver une forme de planification géographique et humaine permettant d'adapter nos outils de formation à cette nouvelle ambition et de redonner du sens à nos territoires d'industrie ;
- **produire davantage sera l'occasion de privilégier l'innovation technologique et la sobriété environnementale pour imaginer l'usine du XXIème siècle.**

Il faut que les syndicats, les organisations patronales, les pouvoirs publics, les Présidents de Région programment au plus vite un Grenelle de l'économie productive afin de définir ensemble un plan ambitieux et durable de réindustrialisation de notre pays.

Le CESER devra bien sûr aborder cette question de la réindustrialisation de la France. Notre région a les industriels et les compétences pour diversifier ses productions (un exemple parmi d'autres : le projet de fabrication de masques alternatifs à partir de la pâte à papier).

Jean-Louis CHAUZY propose que le CESER auditionne Frédéric SANCHEZ, Président de l'usine Fives, qui pourra témoigner de la métamorphose d'un groupe industriel en entreprise de technologie, s'adaptant ainsi aux révolutions industrielles successives et survivant aux crises économiques. Fives est devenu l'un des acteurs majeurs de la machine-outil dans le monde.

La commission 3 est déjà mobilisée sur la contribution à produire, qui s'appuiera sur :

- des préconisations faites dans ses avis précédents, pouvant venir étayer la réflexion du CESER sur la sortie de crise,
- la prise en compte de ce qui a changé ces dernières semaines et qui va impacter durablement et pour les années suivantes notre société et le monde économique.

La commission 7 devra traiter de l'organisation du système de santé et de prévention. Elle pourra prendre appui sur la contribution de la section prospective.

Le confinement sur l'ensemble de la région a été réalisé aux mêmes dates et selon les mêmes modalités que partout en France. Il serait intéressant de pouvoir disposer d'une analyse de la mortalité spécifique à l'Occitanie, d'une évaluation de l'impact inégal de l'épidémie sur les territoires de l'Occitanie. Ce serait intéressant de savoir pourquoi l'Occitanie ne fait pas partie des régions les plus touchées : quels sont les effets liés au confinement ? Cela est-il lié à l'isolement de notre région ? A la barrière naturelle des Pyrénées ?

Cependant, les champs de compétences de la Commission et de ses membres sont plus vastes. Il apparaît en outre qu'un travail sur le seul système de santé ne peut être suffisant. En effet, la crise sociale et économique qui s'annonce est porteuse de risques pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble, les secteurs du sport et de la culture étant particulièrement impactés, la situation dans les quartiers populaires est en particulier préoccupante. Le creusement des inégalités que la crise va créer est particulièrement préoccupant à cet égard. Par conséquent, la Commission 7 pourrait réfléchir également à la dimension sociale et humaine de la crise, qu'il ne faut pas négliger car l'impact sur ces plans sera sans doute très important.

Le président de la Section Prospective ajoute que le bureau élargi de la section revoit les processus majeurs du scénario tendanciel à la lumière de la crise sanitaire. Ce scénario sera prêt courant juin/juillet 2020.

Jean-Louis CHAUZY propose de consacrer une demi-journée de travail afin de définir plus précisément les axes et les modalités de la contribution du CESER sur la sortie de crise, la relance de l'économie et la ré-industrialisation régionales, qui seront par la suite mis en débat au Bureau du CESER.

La contribution du CESER sur la sortie de crise sera adressée au Préfet de région et à la Présidente de Région. Elle intégrera le travail en commun qui sera mené avec les CESER de France.

Ce travail du CESER sur la sortie de crise devra également alimenter le projet de contribution du CESER sur le projet de loi 3D.

Le prochain Comité de suivi et de sortie de crise sera organisé en fonction de l'agenda du Préfet de région, et du DGS du Conseil régional, M. MUNSCH, ce dernier a été invité à participer à cette réunion afin d'expliquer les modalités de travail qui seront mises en œuvre pour le personnel administratif et les conseillers du CESER à compter du 11 mai.